

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT
DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

22 Juillet 2020 - 9 h 30 à 12 h 30

<https://us02web.zoom.us/j/84646984384>

Mot de passe : 497566

9 h 30

ENREGISTREMENT ET BRANCHEMENT

9 h 45

1. Ouverture l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec et de l'assemblée des Éleveurs de volailles du Québec
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption de la procédure des assemblées délibérantes et explication sur le vote
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint tenue le 17 avril 2019

9 h 50

6. Mot du président
M. Pierre-Luc Leblanc, président, les EVO

10 h 00

7. Rapport d'activités 2019- 2020 et les résolutions soumises
Mme Marie-Eve Tremblay, directrice générale, les EVO

11 h 15

8. États financiers :

8.1 Présentation et approbation des états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019

8.2 Nomination de l'auditeur comptable

11 h 45

9. Résolutions sur des modifications réglementaires :

9.1 Renouvellement du montant des contributions prévues au *Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille* :

- reconduire la contribution poulet demeure à 0,15 \$ du 100 kg de poulet (poids vif) jusqu'au 30 juin 2021
- reconduire la contribution dindon à 1,76 \$ du 100 kg de dindon (poids vif) jusqu'au 30 juin 2021

9.2 Renouvellement du montant de la contribution actuellement prévue au *Règlement sur les contributions des producteurs de dindon* pour l'application du Plan conjoint, aux fins du financement du programme national de promotion

- Reconduire la contribution de 1,25\$/ 100 kg de dindon (poids vif) jusqu'au 30 juin 2021

- 12 h 15 10. Mot de clôture
- 12 h 30 11. Levée de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec